

Données ouvertes SEAO

Foire aux Questions

<u>Question 1</u>	Qu'est ce que le système électronique d'appel d'offres (SEAO)?
<u>Réponse 1</u>	Le système électronique d'appel d'offres a été mis en place par le gouvernement du Québec pour répondre à la Loi sur les contrats des organismes publics. Il sert essentiellement à diffuser les appels d'offres des organismes publics et des municipalités et les résultats de leurs contrats. Le SEAO est accessible par Internet à l'adresse www.seao.ca .
<u>Question 2</u>	Quel est le rôle de l'entreprise CGI Inc. dans le SEAO?
<u>Réponse 2</u>	Le SEAO a été développé pour les besoins du gouvernement du Québec par la firme CGI qui a été sélectionnée à la suite d'un appel d'offres public du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). CGI est l'exploitant du SEAO.
<u>Question 3</u>	Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour développer et exploiter le SEAO?
<u>Réponse 3</u>	Le contrat qui lie le SCT à CGI prévoit que les frais de développement du SEAO sont à la charge de CGI. Il en est de même de ceux reliés à l'infrastructure et au personnel intervenant dans l'exploitation du SEAO. Pour assurer l'exploitation du SEAO, CGI se rémunère à même les frais de services que lui paient les utilisateurs.
<u>Question 4</u>	Quels sont les utilisateurs du SEAO?
<u>Réponse 4</u>	Le SEAO est utilisé par : <ul style="list-style-type: none">- Les organismes publics de l'administration gouvernementale, du réseau de la santé et des services sociaux et ceux du réseau de l'éducation. Ces organismes y publient leurs avis d'appels d'offres, y font distribuer leurs documents et divulguent les renseignements liés à leurs contrats.- Les entreprises pour consulter les avis et se procurer les documents d'appel d'offres pour soumissionner.- Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) qui, en tant que responsable de la Loi sur les contrats des organismes publics, en analyse les données pour publier les statistiques sur les acquisitions gouvernementales : http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/publications/statistiques-sur-les-acquisitions-gouvernementales/- Toute personne intéressée par les marchés publics du Québec.
<u>Question 5</u>	Depuis quand les données du SEAO sont elles rendues disponibles en format ouvert?
<u>Réponse 5</u>	Les données du SEAO sont publiées au format ouvert XML sur le site gouvernemental www.donnees.gouv.qc.ca/ depuis le mois de juin 2013. Cependant, la publication concerne toutes les données du SEAO depuis 2009.
<u>Question 6</u>	Quelle est l'origine des données du SEAO publiées sur le site des données ouvertes?
<u>Réponse 6</u>	Les données présentées sont celles sur les contrats divulguées dans le SEAO. Elles proviennent des organismes publics (administration gouvernementales, réseau de la santé et des services sociaux, réseau de l'éducation et monde municipal). Noter que certaines sociétés d'État peuvent aussi publier leurs contrats sur le SEAO, mais elles n'y sont pas obligées. Par ailleurs, la publication sur le SEAO des contrats municipaux est obligatoire depuis avril 2011.

Données ouvertes SEAO - Foire aux Questions

<u>Question 7</u>	À quelle fréquence les données du SEAO sont-elles publiées en format ouvert?
<u>Réponse 7</u>	Les données sont publiées mensuellement. Par exemple, les données du mois de janvier sont publiées début février. Noter que pour les années 2009 à 2012, les données d'une année entière sont contenues dans un seul fichier compressé.
<u>Question 8</u>	Doit-on connaître la réglementation sur les contrats pour pouvoir réutiliser les données du SEAO publiées en format ouvert?
<u>Réponse 8</u>	Les données du SEAO répondent au cadre normatif sur les contrats publics. Une bonne compréhension de la réglementation est recommandée avant toute réutilisation.
<u>Question 9</u>	Comment s'informer sur la réglementation concernant les contrats?
<u>Réponse 9</u>	Consulter le site http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/les-marches-publics/ . On y trouve en plus une foule d'information concernant les marchés publics du Québec.
<u>Question 10</u>	A qui appartiennent les données publiées sur le SEAO?
<u>Réponse 10</u>	Les données contenues dans le SEAO appartiennent aux organismes publics qui les ont publiées et qui en sont responsables. Cependant, le SCT, en tant que responsable du SEAO, les rend disponibles en format ouvert sur le site des données ouvertes.
<u>Question 11</u>	Quelles sont les conditions requises pour l'utilisation des données ouvertes du SEAO?
<u>Réponse 11</u>	Ces conditions sont prévues dans la licence sur l'utilisation des données ouvertes de l'Administration gouvernementale qui peuvent être consultées à l'adresse http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=licence
<u>Question 12</u>	Que faire dans le cas où des données erronées sont constatées?
<u>Réponse 12</u>	Communiquer directement avec l'organisme public pour lui en faire part afin qu'il puisse les corriger, si requis. Les avis d'appels d'offres publiés sur le SEAO comprennent tous les coordonnées de l'organisme et le nom d'un contact.
<u>Question 13</u>	Que faire en cas d'anomalies constatées dans les fichiers provenant du site seao.ca?
<u>Réponse 13</u>	Communiquer avec le représentant du SCT en charge des données ouvertes à l'adresse donnees@sct.gouv.qc.ca pour lui en faire part.
<u>Question 14</u>	Qu'est-ce que le fichier "Révision des données de 2009 à juillet 2014" ?
<u>Réponse 14</u>	Tel que son nom l'indique, ce fichier comporte une révision des données de janvier 2009 à juillet 2014. Celle-ci contient l'ensemble des correctifs effectués par les organismes publics au cours des dernières années. Le dépôt de ce fichier coïncide avec l'ajout des fichiers mensuels de suivi des modifications, car depuis août 2014, les organismes publics peuvent effectuer les corrections de données directement dans le SEAO. Un historique de ces changements est conservé. Noter que l'ensemble des corrections effectuées dans un mois sera transmis avec les données ouvertes du mois, via l'ajout de 3 nouveaux fichiers.

Données ouvertes SEAO - Foire aux Questions